



MUNICIPALITE DE LONAY

PREAVIS N° 05 / 2024

AU CONSEIL COMMUNAL



**Demande de crédit de CHF 147'000.00 pour des travaux
d'entretien de la Halle de sport et installation
d'un portique de sécurité**

Déleguée municipale : Christel Détraz

Lonay, le 12 février 2024 CD/ts

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

La Halle de sport communale, construite il y a près de 40 ans (1985), a vu des centaines de concitoyens, jeunes et moins jeunes, défiler au fil des années pour diverses activités sportives et culturelles. Elle est ainsi fréquentée par les écoles en journée, plusieurs sociétés locales en soirée et les week-ends ; la gymnastique, le basketball, le tennis et le football. Les écoliers et les membres des sociétés locales se donnent également régulièrement rendez-vous dans cette salle pour des rencontres intercommunales, notamment autour des joutes annuelles de l'EPSP ou des tournois de basketball, de football ou d'autres sports pratiqués dans notre village.

Il nous apparaît opportun d'agir pour garantir le bon fonctionnement des installations. Certains aspects ne peuvent pas attendre l'élaboration d'un projet intégrant la rénovation énergétique. Ceci étant, une expertise CECB+ est en cours de réalisation par un bureau spécialisé afin de définir les interventions nécessaires sur l'enveloppe du bâtiment. Et, une seconde étape de travaux sera probablement nécessaire, selon le plan d'investissement de la Municipalité, à l'horizon 2028. Mais les travaux demandés par le biais de ce préavis n'ont pas d'impact sur ces éventuelles interventions nécessaires dans un second temps.

2. EXPOSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET DESCRIPTIF DU PROJET

Suite à nos constatations sur site, à plusieurs rencontres avec différents prestataires spécialisés, mais aussi à des discussions avec les utilisateurs, la Municipalité peut dresser le bilan actuel des différentes infrastructures et proposer les aménagements suivants :

Eclairage

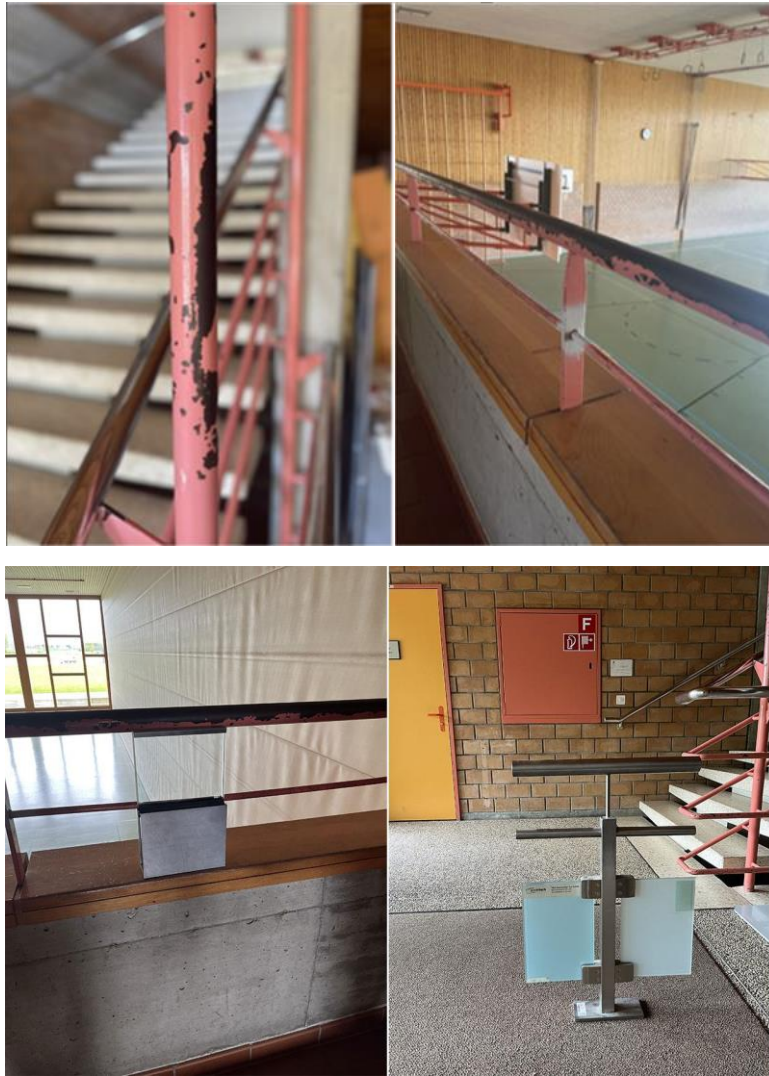
Le système d'éclairage du bâtiment est d'origine et vétuste. Il n'est plus possible d'obtenir les pièces détachées nécessaires à l'entretien des luminaires de la salle de gym. Par ailleurs, la technologie est obsolète (lampes Xénon) et consomme énormément d'énergie. Le système d'éclairage du stand de tir présente également des instabilités et doit être remplacé à court terme. Par le biais de ce préavis, la Municipalité souhaite remplacer l'ensemble des luminaires de la salle de gym et du stand de tir par un système à LED.

Porte d'entrée

Depuis la mise en place du système avec badge électronique en 2020, la porte d'entrée présente un point faible en termes de sécurité. En effet, l'installation a été faite sur une infrastructure très ancienne et celle-ci n'est pas suffisamment performante. Une nouvelle porte d'entrée permettant l'installation d'un système d'ouverture sécurisé est donc envisagée. Ce nouveau système permettra d'améliorer significativement la sécurité pour l'accès au bâtiment.

Barrières et garde-corps

La peinture des barrières métalliques et des garde-corps s'écaille. Ils ont été repeints à plusieurs reprises. La Municipalité souhaite profiter de ce préavis pour remplacer les barrières et les garde-corps afin d'installer de nouvelles structures aux normes actuelles SIA.



Exemples de barrière inox/verre

Peintures

Les peintures sont abîmées. Afin de donner un coup de jeune à l'intérieur, un rafraîchissement complet sera effectué dans l'entrée, sur les portes, cadres, plafond des sanitaires ainsi que dans le local à vélo. Il est à noter que le dernier coup de peinture a été effectué il y a environ 15 ans.



Carrelage

Le carrelage dans les douches est d'origine, par endroit abîmé et nécessite des interventions de rénovation. Certains carreaux sont fissurés et certains joints de carrelage doivent être refaits pour des questions de salubrité et afin d'éviter des problèmes d'infiltration d'eau.

Mobilier local à vélo

Le local à vélo, sous la salle de gymnastique, est majoritairement utilisé par les sociétés locales ainsi que pour des fêtes privées (20 à 30 fois par année). Un bar amovible sur mesure sera confectionné et mis à disposition des utilisateurs. De plus, la cuisinière sera remplacée par un modèle adapté permettant aux utilisateurs de réchauffer ou de tenir au chaud les aliments.

Portique de sécurité

En raison des problématiques récurrentes de stationnement illégal de caravanes dans la région, la Municipalité souhaite maîtriser l'accès à la Place de Fêtes. Un portique de sécurité (limitateur de hauteur) sera ainsi installé à l'entrée du parking du côté du chemin de la Creuse. Cette installation permettra d'éviter l'accès à la zone à tout type de véhicule haut et/ou lourd, sans autorisation.



Photo-montage (exemple)

3. RESUME DES COÛTS

Sur la base des soumissions rentrées, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

| Libellé | Montant |
|---------------------------|-----------------------|
| Eclairage | CHF 45'000.00 |
| Porte d'entrée | CHF 9'000.00 |
| Barrières et garde-corps | CHF 26'000.00 |
| Peinture | CHF 25'000.00 |
| Carrelage | CHF 4'000.00 |
| Mobilier local à vélo | CHF 4'000.00 |
| Portique de sécurité | CHF 11'000.00 |
| Divers et imprévus (~10%) | CHF 11'985.20 |
| Total HT | CHF 135'985.20 |
| TVA 8.1% | CHF 11'014.80 |
| Total TTC | CHF 147'000.00 |

4. FINANCEMENT

4.1. Financement

Pour ce projet, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 147'000.00 TTC. Ce préavis sera financé par les liquidités ou sous forme d'un emprunt auprès de nos partenaires financiers.

4.2. Amortissement comptable

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) a été modifié le 29 novembre 2023, avec effet au 1er janvier 2024.

Dans ce contexte, l'article 1 alinéa 3 a été introduit, l'article 17 alinéa 1 a été modifié, les lettres a et b de l'article 17 alinéa 1 ont été abrogées, les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 17 ont été introduits et l'annexe 1 du RCCom a été introduite.

En substance, ces dispositions fixent de nouvelles durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables en fonction de la catégorie d'immobilisations prévue à l'annexe 1. Dès lors, les amortissements proposés dans le présent préavis sont fixés en application du nouvel article 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe 1, comme suit :

- Travaux de menue importance, soit CHF 147'000.00 10 ans

Pour ce préavis, les charges d'amortissement s'élèveront à CHF 14'700.00 par année.

4.3. Charges d'exploitation

La réalisation des travaux prévus ne générera pas de charges d'exploitation supplémentaires. Une diminution de la consommation électrique est attendue sans qu'elle puisse être chiffrée précisément à ce stade. En effet, les charges d'électricité sur ce bâtiment dépendent en particulier de la capacité d'autoconsommation liées aux panneaux solaires photovoltaïques installés ainsi que du prix de revente de l'électricité produite en dehors des heures d'exploitation.

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

- vu** le préavis n° 05/2024 de la Municipalité,
- vu** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- vu** le rapport de la Commission des finances,
- attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


DECIDE

1. d'adopter le préavis n° 05/2024 relatif aux travaux d'entretien de la Halle de sport et installation d'un portique de sécurité ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 147'000.00 TTC ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer le préavis par les liquidités ou par un emprunt auprès de nos partenaires financiers ;

Ainsi adopté par la Municipalité, par voie circulaire, le 12 février 2024 pour être soumis au Conseil communal.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Y. Furer



La Secrétaire adjointe :


E. De Cagna

Première séance de la Commission ad hoc :

le jeudi 22 février 2024 à 19h00, en salle des commissions

Membres :

Mme Sabine Navarro Correa et MM. Nicolas Barraud, Robert Crüll, Georges Durand, Philippe Frey

Première séance de la Commission des finances :

le mardi 12 mars 2024 à 20h00, en salle des commissions

Membres :

Mmes Anne France Bischoff, Fabienne Delapierre, Patricia Klemke Moser, Mme Sonia Mathey et MM. Michel Bardelloni, Paul Coendet, Steven Gasser (Président)